

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 30 Août 2016

I – DEFINITION DU POSTE

1	SERVICE : Direction de la santé
2	LIBELLE DE LA FONCTION : Médecin généraliste
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 4
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : A
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : A
5	FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FSA
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : S/CHAP. : 96202 CENTRE DE TRAVAIL : 322 CODE POSTE : 9426 PROGRAMME RH : 970.01
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : Subdivision santé des Iles Australes - Centre médical de Rurutu et Poste de santé d'Avera et d'Auti – Iles des Australes
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : Sous la responsabilité du Subdivisionnaire santé des Iles Australes, il doit : <ul style="list-style-type: none">• Assurer l'activité médicale des centres de santé de Rurutu• Participer aux astreintes à domicile• Organiser et mener un programme de formation continue pour l'ensemble du personnel paramédical permettant aux agents d'accroître leur compétences dans les domaines de la consultation, des soins et de l'urgence• Veiller au bon fonctionnement des structures sanitaires de Rurutu• Effectuer des missions médicales pluri-annuelles dans l'île de Raivavae, Rapa et en cas de besoin sur les autres îles de l'archipel• Participer au programme d'amélioration de la qualité des soins dans les structures sanitaires• Participer à la mise en place du règlement de fonctionnement interne• Participer aux activités administratives et organisationnelles des structures sanitaires
9	EFFECTIFS ENCADRES A B C D Autres NOMBRES : 3 2 5
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Responsable de la subdivision santé des îles Australes.
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : Matériel médical, appareil radiologique, appareil échographique, poste informatique avec accès Internet pour les besoins professionnels, logement de fonction.
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : Demande des capacités d'adaptation à l'environnement insulaire et au travail en équipe avec l'ensemble du personnel des centres de santé de la subdivision ; astreintes (récupération et indemnisation) ; logement de fonction ; missions médicales dans les autres îles (frais et indemnités de déplacement) ; le service impose le respect des horaires de travail ; nécessité d'avoir un véhicule pour les déplacements personnels.
13	ACTIVITES PRINCIPALES : <ul style="list-style-type: none">• Assurer la consultation et la permanence des soins par astreinte.• Assurer les missions médicales de soutien, de diagnostic et de formation dans l'île de Raivavae, Rapa et des autres îles en cas de besoins.• Participer à l'encadrement et la formation du personnel paramédical.

	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner et assurer les activités de santé publique.
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------

14	ACTIVITES ANNEXES <ul style="list-style-type: none"> • Participer à l'organisation des missions de consultations spécialisées avancées • Participer à l'élaboration des programmes et aux activités de prévention.
----	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : Médecin
16	SPECIALITE SOUHAITABLE : Médecine générale Diplôme d'études spécialisées (D.E.S.) de médecine de médecine générale ou qualification en médecine générale

S: Sensibilisation, A: Application; E: Expert

17	COMPETENCES :	S	A	E
	A classer dans trois domaines :			
	Connaissances requises :			
	- Connaissance du contexte géo-sanitaire polynésien souhaitable		X	
	Savoir –faire requis :			
	- maîtrise de l'outil informatique (minimum Word, Excel et Outlook)		X	
	- Qualités relationnelles, aisance dans la communication		X	
	Savoir être requis :			
	- rigueur et assiduité dans le travail			X
	- capacité d'adaptation professionnelle			X
	- capacité d'initiative, d'organisation			X
	- capacité à manager une équipe			X
	- esprit de synthèse			X
	- disponibilité			X

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : <ul style="list-style-type: none"> • expérience en médecine tropicale • expérience de l'urgence • expérience en pédiatrie • expérience en santé publique
----	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : formation d'adaptation à l'emploi de 10 jours au Centre de formation aux métiers de la santé des archipels de Moorea-Maiao
----	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

20	DUREE D'AFECTATION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : minimum 3 ans
----	---------------------------------------------------------------------

Le chef de service

L'agent :

Date :

Date :

Signature :

Signature :